

# Commune des Andelys



## ► Plan Local d'Urbanisme

### Bilan de la concertation

AGENCE DE CAEN

4 avenue de Tsukuba

14200 Hérouville Saint-Clair

Tél. : 02 31 53 73 73

Fax. : 02 31 53 77 59

✉ [contact@planis.fr](mailto:contact@planis.fr)

## 1. Définition des modalités de concertation

Par délibération en date du 26 juin 2018, le Conseil Municipal des Andelys a défini les modalités de concertation en application des dispositions de l'article L103-3 du Code de l'urbanisme afin d'associer, pendant toute la durée d'élaboration du projet, mes habitants, les associations locales et les autres personnes concernées.

- Article 7 -** Les modalités de la concertation en application des dispositions de l'article L.103-3 du code de l'urbanisme, afin d'associer, pendant la durée d'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées ont été déterminées ainsi :
- la tenue de réunions publiques d'information,
  - l'affichage en mairie de panneaux réalisés par le bureau d'études chargé de la révision du P.L.U., faisant apparaître les éléments du diagnostic, les orientations et les plans schématiques relatifs au contenu du P.L.U. et notamment du Projet d'Aménagement de Développement Durable,
  - la mise à disposition d'un registre de remarques où les observations pourront être consignées,
  - la mise à disposition des documents d'étude sur le site Internet de la commune.

*Extrait de la délibération du 26 juin 2018 fixant les modalités de concertation pour le Plu des Andelys*

En date du 12 mars 2019, le conseil municipal a délibéré sur des compléments à apporter à la première délibération :

- Concernant la « mise à disposition des documents d'étude sur le site Internet de la commune » prévue à l'article 7 de la délibération initiale, il convient de préciser qu'elle se traduira à minima par :
- o un lien sur le site de la commune vers le diagnostic territorial et l'état initial de l'environnement lorsqu'ils seront réalisés,
  - o un lien sur le site de la commune vers les versions numériques des panneaux d'exposition au fur et à mesure de leur élaboration,
  - o un lien sur le site de la commune vers le dossier du Plan Local d'Urbanisme arrêté suite à la délibération portant sur l'arrêt de projet,
  - o un lien sur le site de la commune vers le dossier du Plan Local d'Urbanisme approuvé suite à la délibération portant sur son approbation.

*Extrait de la délibération du 12 mars 2019 complétant la délibération du 26 juin 2018*

## 2. Débat sur les orientations du PADD

Conformément à l'article L153-12 du code de l'urbanisme un débat a lieu au sein de l'organe délibérant du conseil municipal sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables mentionné à l'article L. 151-5, au plus tard deux mois avant l'examen du projet de plan local d'urbanisme.

Le conseil municipal a délibéré sur les orientations générales du PLU le 19 mai 2021.

En complément, le conseil municipal a délibéré sur les objectifs de réduction de la consommation d'espaces définis par le PADD le 29 mars 2022. Ces objectifs ont été validés par le Conseil Municipal.

### 3. Registres et courriers

Dès le 22 mars 2019, un registre a été mis à disposition du public en mairie pour que les citoyens puissent y faire leurs remarques sur le projet de PLU.



Les remarques, adressées par courrier ou inscrites dans le registre ont porté sur les thèmes suivants :

- Demande de constructibilité d'un terrain : 17 contributions
- Demande de constructibilité d'annexes/extensions en zone A/N : 4 contributions
- Changement de destination de bâti agricole : 2 contributions
- Remarques générales sur la redynamisation des Andelys : 2 contributions
- Demande de ralentissement de la périurbanisation : 2 contributions
- Difficultés de circulation/dangerosité de certaines voies : 4 contributions
- Remarque sur le manque de transports entre les hameaux et le centre-ville : 1 contribution
- Problématique de boîtes à lettres : 2 contributions
- Problématique dans la gestion des poubelles : 2 contributions
- Modification d'un emplacement réservé : 1 contribution

Toutes les demandes consignées dans le registre ou reçues par courrier ont été étudiées dans la mesure où elles étaient conformes à la loi, qu'elles concernaient la procédure, qu'elles étaient conformes à l'intérêt général, qu'elles ne remettaient pas en cause les orientations générales du PADD et qu'elles étaient cohérentes avec la démarche de projet mise en place à l'échelle de la commune.

A noter que la commune n'a pas donné suite à la majorité des demandes de constructibilité de terrains, car elles concernaient le plus souvent des parcelles situées en dehors des noyaux bâtis densifiables, en zones A et N.

#### 4. Réunions publiques

En raison du contexte sanitaire particulier qui a touché la France avec l'épidémie de COVID-19, l'organisation des réunions publique a dû être adaptée. Ainsi, si la première réunion publique a pu être organisée en présentiel, les deux suivantes ont dû être organisées en visio-conférence, et la dernière a pu se tenir en présentiel en mairie. Afin de maximiser la participation citoyenne, ces réunions publiques se sont tenues à partir de 18h et une communication spécifique a été mise en place pour tenir la population informée de leur tenue (flyers, information sur le site internet de la commune, les réseaux sociaux, presse, panneaux lumineux...). Afin de permettre l'accès de tous aux échanges, les supports de présentation ainsi que les comptes rendus des réunions publiques organisées en visio-conférence ont été mis en ligne sur le site de la commune.

Dates des réunions publiques :

- Le 25 février 2019 : articulation du PLU avec le projet de renouvellement urbain du Levant
- Le 9 février 2021 : présentation du PADD
- Le 23 février 2022 : présentation du règlement écrit et graphique
- Le 11 avril 2023 : présentation du règlement écrit et graphique



*Réunion publique n°4*

#### 5. Un travail de concertation spécifique avec le monde agricole

Le monde agricole occupe une place importante aux Andelys. En outre, la prise en compte de l'agriculture est une composante essentielle de l'aménagement du territoire.

Aussi, la révision du PLU s'est faite en accordant une place spécifique aux acteurs du monde agricole.

Plusieurs réunions ont été organisées spécifiquement pour échanger avec les professionnels locaux. En phase de diagnostic mais également en phase d'élaboration du règlement écrit et graphique :

- Le 17 avril 2019 : travail sur le diagnostic agricole
- Le 19 janvier 2022 : échanges sur le règlement écrit et graphiques et l'impact sur le monde agricole



*Réunion avec les agriculteurs du territoire*

Les agriculteurs ont également été sollicités pour identifier les bâtiments situés en zone A et N devant être retenus pour permettre leur changement de destination. 5 personnes ont répondu par courrier à la commune pour proposer des bâtiments à étoiler au règlement graphique. Leurs demandes ont été prises en compte et ajoutées au plan de zonage.

## **6. Un travail conjoint avec les Personnes Publiques Associées**

En ce qui concerne la concertation avec les personnes publiques associées (PPA), l'objectif a été d'anticiper au maximum leurs demandes, en amont de leur consultation (ou même sollicitation) officielle, à travers des échanges à chaque étape d'élaboration. Des représentants des PPA ont ainsi été conviés aux différents comités techniques organisés durant la procédure :

- 12 juin 2019 : présentation du diagnostic socio-démographique
- 28 juin 2019 : présentation du diagnostic économie et déplacements
- 28 juin 2019 : présentation du diagnostic environnement et agriculture
- 30 septembre 2019 : présentation du diagnostic du Levant
- 25 novembre 2019 : présentation du diagnostic paysage et architecture
- 18 juin 2020 : travail sur le PADD
- 30 septembre 2020 : travail sur le Périmètre délimité des Abords

- 4 novembre 2020 : travail sur le PADD
- 17 novembre 2021 : travail sur le règlement écrit
- 17 mars 2023 : travail sur le règlement

Ainsi, de multiples échanges par téléphone, par e-mail ou par courrier ont eu lieu entre la commune, le bureau d'études et certaines PPA.

Par ailleurs, des « réunions PPA » dédiées ont été organisées pour partager les avis de chacun sur le projet :

- Le 6 mars 2020 : présentation du diagnostic
- Le 17 novembre 2020 : présentation des orientations du PADD
- Le 12 mars 2021 : présentation du projet de zonage et échange sur les destinations et sous-destinations par zone
- Le 24 juin 2021 : échanges sur le règlement écrit
- 17 novembre 2021 : échanges sur le règlement des zones A et N et les OAP
- 10 octobre 2023 : ajustements à prévoir en vue de l'arrêt de projet

A ces réunions spécifiques, il faut ajouter les rencontres organisées (sous différents formats, plus ou moins formels) avec seulement une PPA pour traiter d'un thème en particulier, par exemple :

- 10 février 2022 : point sur la prise en compte des risques
- 29 septembre 2022 : point avec Seine Normandie Agglomération sur l'avancée du SCOT en cours de révision

## 7. Implication des élus

Des réunions ont été organisées en commission des affaires générales ou avec l'opposition aux moments clés de la procédure :

- 9 juillet 2020 : orientations du PADD en commission
- 28 septembre 2020 : orientations du PADD en commission
- 2 décembre 2020 : retour sur le questionnaire en ligne PADD en commission
- 28 janvier 2021 : choix de PDA et de STECALISATION de Hameaux en commission
- 17 février 2021 et 22 février 2021 : concertation de l'opposition sur le projet de PADD
- 25 avril 2022 : concertation de l'opposition sur le projet de zonage et de règlement
- 27 mars 2023 : échanges autour des OAP en commission
- 22 mai 2024 : présentation du projet d'arrêt du PLU en commission

## 8. Mise en ligne sur le site internet de la commune des pièces du PLU et supports d'information

Les documents sont mis en ligne pour information au fur et à mesure de l'avancée de la procédure. Les différentes pièces constituant le projet de PLU seront consultables en ligne dès l'arrêt du PLU et pendant toute la durée de la phase de consultation et d'enquête publique.

## 9. Un questionnaire à destination des habitants pour co-construire le projet de PADD



The image shows a screenshot of a questionnaire page. At the top, there is a photograph of a stone castle on a hill. Below the photo, the title reads 'Un questionnaire pour construire ensemble Les Andelys de demain'. The text on the page includes: 'Dans le cadre de la concertation sur le Plan Local d'Urbanisme (PLU), la commune des Andelys invite ses habitants à répondre à un questionnaire.', 'Celui-ci a pour objectif de recueillir vos avis, besoins et attentes sur le devenir de votre ville. Vos réponses nous permettront d'envisager ensemble le futur du territoire.', 'Vous êtes invités à répondre à ce questionnaire jusqu'au 18 octobre 2020.', 'Répondre à ce questionnaire, c'est contribuer à l'élaboration du PLU! Merci de votre participation!', and 'Temps estimé : 10 minutes - Vos réponses resteront anonymes.'. At the bottom, there is a user profile for 'veronique.zelmann@cdhst.fr (non partagé)' with a 'Changer de compte' link, and two buttons: 'Suivant' and 'Effacer le formulaire'.

La commune des Andelys a souhaité mettre en œuvre des outils de concertation innovants pour encourager la participation citoyenne.

Un questionnaire a été conçu et diffusé pour recueillir les avis, prendre connaissance des besoins et des attentes des andelysiens pour le territoire de demain.

Le questionnaire a été mis en ligne du 29/09/2020 au 19/10/2020. En une vingtaine de jours, 345 participations ont été comptabilisées. Elles ont été analysées et les conclusions partagées avec les élus. Ces participations ont permis d'enrichir le projet de PLU.

## 10. Des supports d'informations variés

### • Panneaux d'exposition

5 panneaux d'information au format A0 sont élaborés pour accompagner la procédure de révision du PLU :

- 1 panneau d'informations générales sur la procédure de révision du PLU
- 1 panneau présentant les points à retenir du diagnostic
- 1 panneau présentant les grandes orientations du PADD
- 1 panneau présentant le règlement graphique et écrit
- 1 panneau présentant les OAP

Ils sont exposés en mairie, au fur et à mesure de l'avancée du projet de PLU pour accompagner les différentes étapes de la procédure.

Les panneaux affichés en mairie sont également mis en ligne sur le site de la commune.



Panneaux exposés en mairie

- **Vidéo d'information**

Une série de 8 vidéos pédagogiques a été réalisée et diffusée entre octobre 2022 et avril 2023 sur le Facebook, le site, l'application mobile et le YouTube de la Ville. Des posts Facebook des vidéos ont été publiés dans un intervalle de 15 jours avec 2 rappels pour chaque vidéo.

Thème des vidéos :

- **Vidéo 1** - Qu'est-ce qu'un PLU ? (333 vues)
- **Vidéo 2** : Pourquoi avoir révisé le PLU en vigueur ? Quels sont les objectifs du nouveau PLU ? (134 vues)
- **Vidéo 3** : Comment lire le PLU ? Comment savoir ce que je peux faire sur ma propriété ? (227 vues)
- **Vidéo 4** : Avec le nouveau PLU, aurais-je la possibilité de construire des annexes et des extensions à mon logement ? Sous quelles conditions ? (100 vues)
- **Vidéo 5** : Faut-il demander une autorisation quand on réalise des travaux d'urbanisme ? (131 vues)
- **Vidéo 6** : Dans le futur P.L.U, pourquoi les hameaux ne sont-ils pas tous constructibles ? (74 vues)
- **Vidéo 7** : Quand le nouveau P.L.U sera-t-il applicable ? Vous avez des projets à court, moyen ou long terme, faut-il respecter le P.L.U en vigueur ou le futur P.L.U ? (55 vues)
- **Vidéo 8** : Comment puis-je participer à la concertation sur le P.L.U ? (37 vues)

Vidéo 1 : Qu'est-ce qu'un PLU ?



Vidéo 3 : Comment lire le PLU ? Comment savoir ce que je peux faire sur ma propriété ?



• Lettre d'information



Une lettre d'information a été diffusée dès le 27 juillet 2020 dans la presse, sur le site internet de la Ville avec relais Facebook, version papier en Mairie et dans les bâtiments publics (mairie, mairie annexe, police municipale, salle des fêtes, trésorerie, sous-préfecture, services techniques...) et distribution dans les écoles en septembre 2020.

• Brochure Le Saviez-vous ?

Diffusion d'informations simples et claires sur le PLU et ce qui gravite autour. L'objectif est de capter l'attention des administrés autour du sujet de la révision du PLU. 2 brochures ont été réalisées sur les thèmes suivants :

- Le Plan Local d'urbanisme
- L'environnement



## 11. Bilan de la concertation

Un bilan est réalisé, mettant fin à la phase de concertation préalable. La concertation s'est tenue de manière continue durant toute la révision du PLU.

Les élus du territoire ont tenu à associer l'ensemble de la population, ainsi que les personnes publiques intéressées, notamment par l'intermédiaire de réunions publiques ou techniques régulières, par la publication d'articles et la mise en ligne de documents à destination des personnes qui ne pouvaient ou ne souhaitaient se déplacer.

Les modalités de concertation prévues par le conseil municipal ont été respectées tout au long de la procédure. Chacun de ces outils s'est avéré opérant puisqu'ils ont tous permis, chacun à leur manière, d'informer, de débattre ou de communiquer.

Globalement il en ressort une participation moyenne mais de qualité de l'ensemble de la population, que ce soit en termes de personnes présentes et de pertinence des remarques faites aux réunions publiques ou consignées dans le registre.

La mise à disposition des différents documents (présentations, panneaux d'exposition...) a permis aux habitants et personnes extérieures qui le souhaitaient de prendre connaissance de l'évolution et des orientations du futur document d'urbanisme du territoire andelysien et de formuler d'éventuelles remarques, sur ce dernier, voire d'alerter sur le devenir de certains terrains qui avaient vocation à voir leur destination changer.

L'ensemble du dispositif de concertation a permis d'enrichir le projet de PLU.

L'enquête publique sera organisée suite à l'arrêt du projet en conseil municipal du 10 juillet 2024.